



**COMITE D'ILE DE FRANCE DE LA F.F.C.
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

Samedi 9 décembre 2017

à Ezanville (95)

Sous la présidence de M. Patrice ROY, président du Comité d'Ile de France.

ASSOCIATIONS CONVOQUEES = 178 (370 voix) – ASSOCIATIONS PRESENTES = 54 (145 voix)

75 – PARIS :

PARIS CYCLISTE OLYMPIQUE (5 voix) – US METRO TRANSPORTS (3 voix)

77 – SEINE ET MARNE :

ESC MEAUX (4 voix) – MELUN CYCLISME ORGANISATION (2 voix) – VC FONTAINEBLEAU AVON (4 voix) – JS FERTE GAUCHER (4 voix) – TEAM PELTRAX – CSD (3 voix) – LE MEE SPORTS (1 voix) – CC COULOMMIERS (2 voix) – VC SAINT-MAMMES (1 voix) – LAGNY PONTCARRE CYCLISME (4 voix) – BC CHELLES (4 voix) – LES RAYONS DE L'AVENIR (2 voix)

78 – YVELINES :

AS MANTAISE (1 voix) – OFF ROAD CYCLISTE D'EPONE (3 voix) – EC VELIZY 78 (3 voix) – VC MONTIGNY LE BRETONNEUX (6 voix) – EC VERNOUILLET V.T. (3 voix)

91 – ESSONNE :

VC SAVIGNY SUR ORGE (2 voix) – UC LONGJUMELLOISE (2 voix) – CC IGNY PALAISEAU 91 (3 voix) – EC MONTGERON VIGNEUX (4 voix) – OC GIF VTT (2 voix) – CO COURCOURONNES CYC. FEMININ (2 voix)

92 – HAUTS-DE-SEINE :

CSM PUTEAUX (3 voix) – MOTARDS DE L'ILE DE FRANCE (1 voix) – COURBEVOIE SPORTS CYCLISME (2 voix) – CSM VILLENEUVE LA GARENNE (2 voix)

93 – SEINE-SAINT-DENIS :

EC NEUILLY PLAISANCE (2 voix) – CM AUBERVILLIERS 93 (4 voix) – B.C. NOISY LE GRAND (4 voix) – VCA DU BOURGET (3 voix) – USM GAGNY (3 voix) – ACCTB SEVRAN (1 voix) – ES GERVAIS LILAS (2 voix) – SE PAVILLONNAIS (2 voix) – EC NOISEENNE (2 voix) – CS VILLETANEUSE (3 voix) – US MONTFERMEIL (1 voix) – ES STAINS (2 voix)

94 – VAL DE MARNE :

TEAM 94 CYCLING (3 voix) – US CRETEIL (4 voix) – VC VINCENNES (1 voix) – AV THIAIS (3 voix)

95 – VAL D'OISE :

BCVO FRANCONVILLE (4 voix) – US DOMONT CYCLISME (3 voix) – VAL D'OISE D.C. (1 voix) – ARGENTEUIL VAL DE SEINE 95 (3 voix) – US EZANVILLE ECOUEN (3 voix) – A. SOISY ENGHEN LA BARRE (3 voix) – PARISIS A.C.95 (5 voix) – ES PERSANAISE (3 voix) – EC GOUSSAINVILLE PUISEUX (1 voix) – TEAM BIKE CYCLISTE ST PRIX (1 voix)

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et souhait de bienvenue par le président Patrice ROY
2. Approbation de l'extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 10/12/2016
3. Rapport du médecin régional, Colette NORDMANN
4. Rapport moral présenté par le secrétaire général, Jean-François MAILLET (approbation)
5. Rapport du conseiller technique sportif régional, Francis COQUOZ
6. Rapport de l'exercice financier 2016/2017 présenté par Patrice ROY, trésorier intérimaire
7. Rapport du commissaire aux comptes agréé sur l'exercice financier 2016/2017
8. Rapport spécial du commissaire aux comptes
9. Approbation et quitus du rapport financier 2016/2017
10. Présentation du budget prévisionnel 2017/2018 par Patrice ROY, trésorier intérimaire
11. Approbation du budget prévisionnel 2017/2018
12. Désignation de quatre titulaires et quatre suppléants éventuels pour l'A.G. de la F.F.C.
13. Remise de diverses médailles régionales et fédérales par le président Patrice ROY
***** pause*****
14. Annonce des résultats du scrutin partiel
15. Clôture des travaux de l'Assemblée générale par le président.

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Début de la séance à 14h35.

Le président Patrice ROY, en ouvrant la séance, souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Il donne la parole à Pierre GREGOIRE, adjoint au maire de la commune d'Ezanville, qui rend hommage à Claude CRAMETE, vice-président du Comité d'Ile de France, récemment décédé, en faisant respecter une minute de silence en sa mémoire.

Patrice ROY s'adresse ensuite aux délégués présents :

Mesdames et Messieurs les Membres du Comité Directeur et Présidents Départementaux,
Mesdames et Messieurs les Délégués,
Mesdames, Messieurs les élus de la ville d'Ezanville,
Mesdames, Messieurs,

Avant de déclarer ouverte cette 73^{ème} Assemblée Générale, je tiens à excuser de son absence M. Michel CALLOT, notre Président fédéral.

Je voudrais dans un premier temps remercier également nos départements qui ont tous contribué au cours de la saison passée à l'organisation de diverses épreuves officielles qui leur ont été confiées selon le système tournant mis en place par la commission route depuis de nombreuses années.

J'excuse l'absence des représentants du Crédit Mutuel d'Ile de France avec lequel nous avons signé en février dernier un contrat de partenariat.

2017 fut encore une année noire au niveau des disparitions de personnes appartenant à notre grande famille du cyclisme francilien. C'est ainsi que nous avons enregistré les décès de :

- Christian LIENARD (LAGNY PONTCARRE CYCLISME) dans les derniers jours de 2016 ;
- Pierre BEZARD (ARGENTEUIL VAL DE SEINE 95), membre du Comité directeur, le 27 février 2017 ;
- Jacques GILSON (US POIGNY LA FORET), membre du Comité directeur des Yvelines, le 3 mai 2017 ;
- Mathieu RIEBEL (VCA DU BOURGET), tragiquement décédé sur le Tour de Nouvelle-Calédonie le 20 octobre dernier ;
- Claude CRAMETE, vice-président délégué du CIF, président du CDC 95, le 8 novembre
- Jack MARIE, ancien vice-président d'ANTONY BERNY CYCLISTE, le 27 novembre dernier.

Une véritable hécatombe de disparitions regrettées.

Année bleue fleur de lys ! Au regard des médailles dorées, argentées ou bronzées glanées au cours des épreuves officielles (régionales, nationales, européennes ou mondiales) toutes catégories et disciplines confondues et dont notre Secrétaire général se fera certainement écho dans quelques instants.

L'ensemble de ces résultats étant concrétisé par la 10^{ème} place du classement général 2017 des championnats de France des comités régionaux (toutes disciplines confondues) avec une place de 1^{er} au niveau de la piste et en tenant compte d'un classement prenant en compte la fusion des régions.

Qu'il me soit permis de féliciter ou de remercier l'ensemble des dirigeants toutes disciplines confondues qui ont œuvré au travers de cette saison passée à tous les niveaux de responsabilité et qui ont largement contribué auprès de nos compétiteurs à ce panel de réussite sportive 2017.

Il nous faut néanmoins continuer nos efforts, en développant et en créant des structures de haut niveau qui aujourd'hui nous font défaut, ce sera l'un de nos principaux axes de développement pour les années à venir.

Nous poursuivons également le développement de nos disciplines à tous les niveaux en espérant tirer vers le haut celles qui sont en capacité de faire progresser notre cyclisme francilien.

Cela doit par conséquent nous inciter à démontrer notre savoir-faire en termes de développement de nos activités et de nos licenciés.

L'ordre du jour de cette Assemblée Générale étant très chargé ce dernier sera time-miné, nous commencerons par le rapport moral du Secrétaire général Jean-François MAILLET suivi du rapport financier ainsi que du budget prévisionnel.

Tout ceci en parallèle des opérations électorales partielles dirigées par Jean Pierre PEGURRI.

Je vous remercie de votre attention et déclare officiellement ouverte cette 73^{ème} Assemblée Générale du CIF en commençant par le vote pour l'approbation du compte-rendu de notre dernière AG du 10 décembre 2016 que je sou mets à vos suffrages.

Patrice ROY
Président du Comité d'Ile de France de la F.F.C.

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 10 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

Le Président donne la parole à Colette NORDMANN, qui rappelle le rôle du médecin régional sur trois aspects :

- *Suivi médical réglementaire*
- *Descente de catégories*
- *Sport-santé*

Elle répond ensuite à une question de Gilles ARDIN concernant le certificat médical pour les arbitres.

Le Président donne la parole au Secrétaire Général, Jean-François MAILLET, pour donner lecture du rapport moral.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les délégués,
Mes chers collègues,

Un an après l'assemblée générale de Chatenay-Malabry, le 10 décembre 2016, qui a vu le renouvellement complet du Comité directeur, de nombreux bouleversements sont survenus en son sein. Tout d'abord avec le décès de Pierre BEZARD en février, puis la démission du Trésorier général Jacques REGNIER. Enfin le décès de Claude CRAMETE, vice-président délégué et président de la commission de la route, un homme apprécié par beaucoup, entièrement dévoué à notre sport et que, tout comme Christian DAGUE, nous n'oublierons pas. J'ai également une pensée pour Mathieu RIEBEL, ce jeune coureur âgé de vingt ans qui nous a quitté suite à une chute sur les routes de Nouvelle-Calédonie.

Aussi, en la mémoire de tous ceux qui nous ont quitté cette année, je vous invite à observer une minute de silence.

Je vais maintenant vous présenter le rapport moral de cette saison 2017.

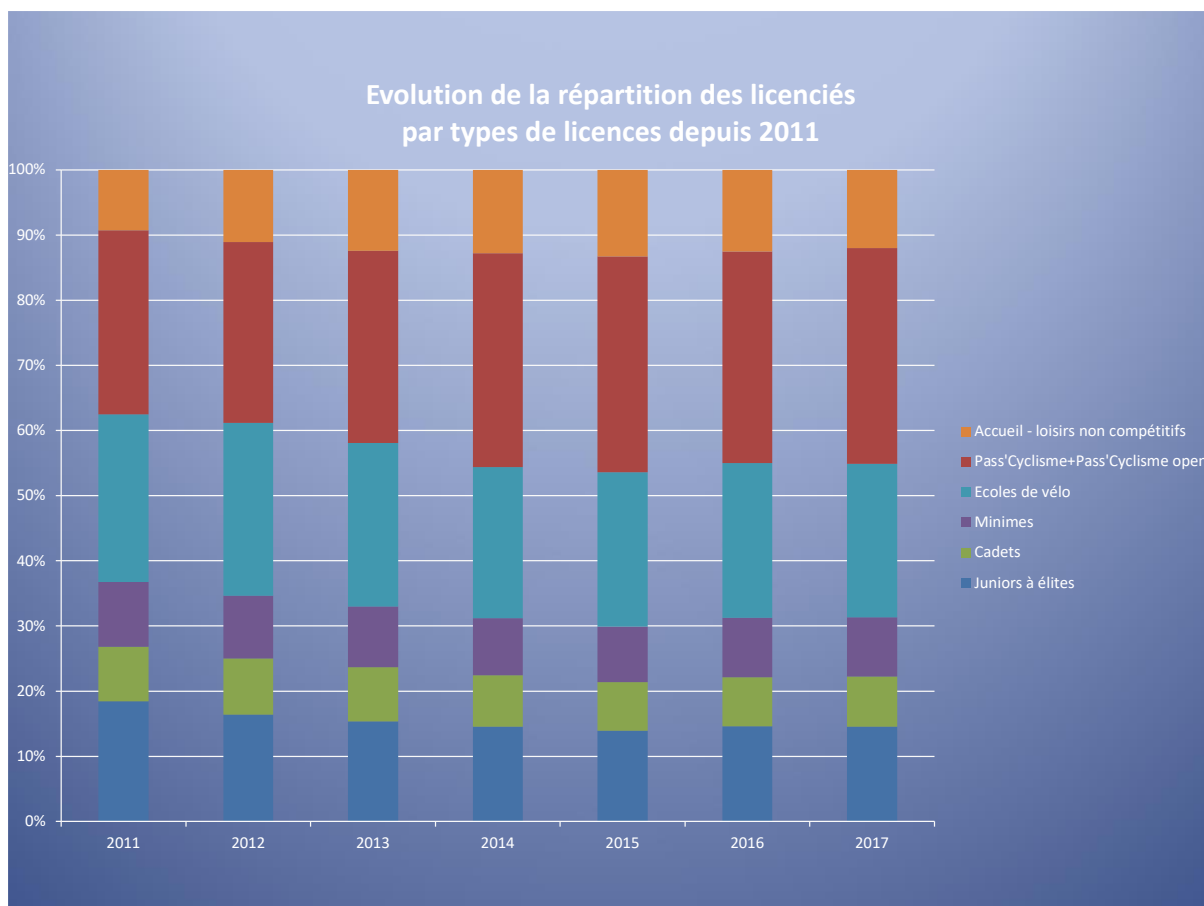
1. LES EFFECTIFS

Le Comité d'Ile de France a comptabilisé 178 associations affiliées, soit deux de plus qu'en 2016, restant ainsi dans la moyenne observée depuis quelques années.

1.1 Comparaison par type de licences

Dans un climat morose au niveau national, où de nombreux comités régionaux voient leur effectif baisser, l'Ile de France repart sur une dynamique positive avec 8.117 licences délivrées, soit un gain de 72 licences.

Il est à noter que le secteur compétition atteint un niveau jamais observé depuis 2011 avec 6.122 licences. Le nombre de jeunes progresse (+62) ainsi que celui des seniors (+87). A contrario, le nombre de dirigeants baissent continûment.



Dans le détail :

	2017	Rappel 2016	Evolution	
TOTAL COUREURS	6956	6827	+129	+2%
Elite professionnel	30	28	+2	+7%
1ère catégorie	50	53	-3	-6%
2ème catégorie	80	87	-7	-8%
3ème catégorie	525	518	+7	+1%
Junior	325	312	+13	+4%
Pass'Cyclisme open	295	306	-11	-4%
Pass'Cyclisme	2010	1911	+99	+5%
Cadet	537	513	+24	+5%
Minime	630	623	+7	+1%
Benjamin	583	590	-7	-1%
Pupille	534	513	+21	+4%
Poussin	383	396	-13	-3%
Prélicencié	133	123	+10	+8%
Baby vélo	7	0	+7	
Pass'Sport Nature	211	194	+17	+9%
Pass'Cyclo sportive	326	351	-25	-7%

Pass'Sport Urbain	4	1	+3	+300%
Pass'Loisir	286	304	-18	-6%
Licence accueil	7	4	+3	+75%

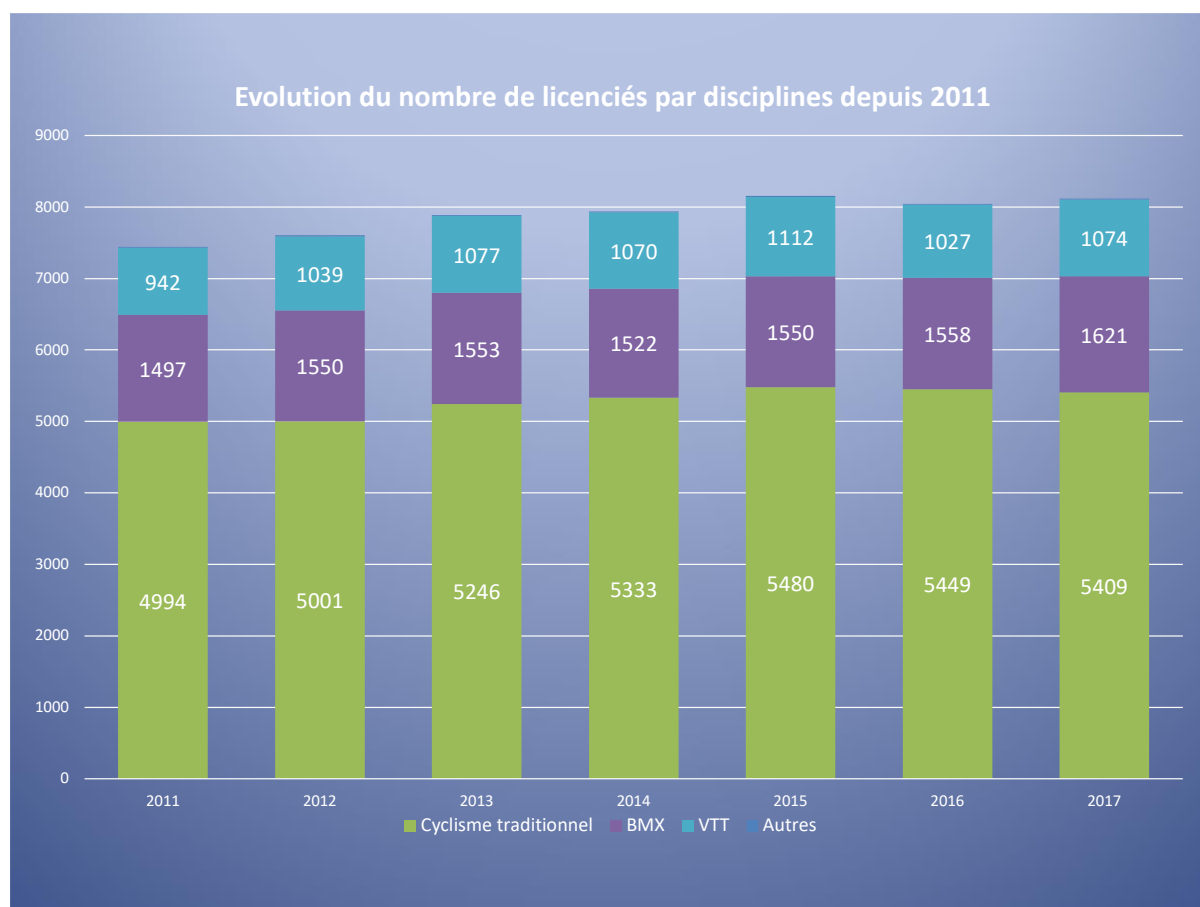
	2017	Rappel 2016	Evolution	
TOTAL DIRIGEANTS	924	951	-27	-3%
Encadrement	729	758	-29	-4%
Arbitre international	4	4	0	
Arbitre fédéral	10	12	-2	-17%
Arbitre national	33	40	-7	-18%
Arbitre régional	21	16	+5	+31%
Arbitre jeune	0	0	0	
Arbitre école de vélo-BMX	28	30	-2	-7%
Arbitre club	33	19	+14	+74%
Direction Cyclisme pro	16	16	0	
Encadrement Cyclisme pro	42	47	-5	-11%
Service secteur pro	9	7	+2	29%

	2017	Rappel 2016	Evolution	
TOTAL AUTRES	237	267	-30	-11%
Animateur	7	8	-1	-13%
Chauffeur	73	79	-6	-8%
Motard	110	117	-7	-6%
Signaleur	24	30	-6	-20%
Sympathisant	22	30	-8	-27%
Personnel vacataire	1	3	-2	-67%

Le nombre de licences individuelles s'établit à 204, soit 9 de plus qu'en 2016.

1.2 Comparaison par discipline

La répartition par discipline montre une baisse très faible en cyclisme traditionnel, alors que le BMX et le VTT progressent de 4 % et plus.



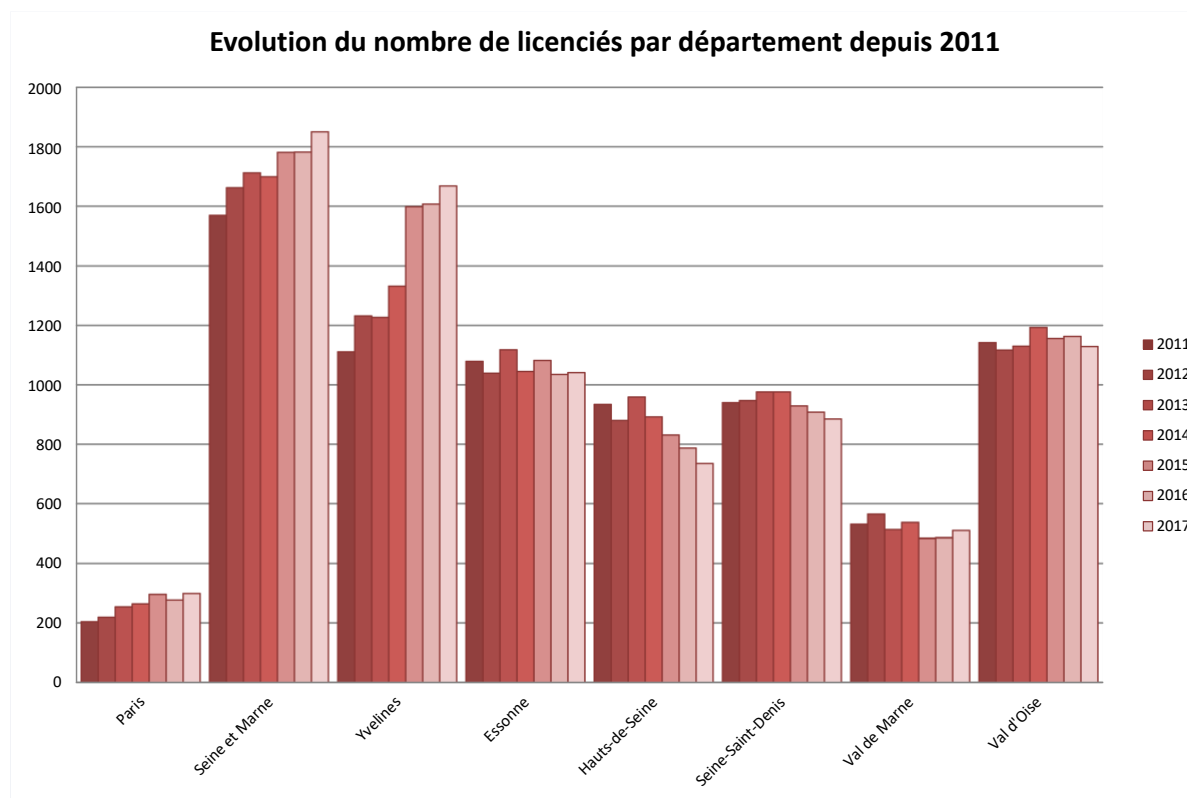
	2017	Rappel 2016	Evolution	
Cyclisme traditionnel	5409	5449	-40	-0,7%
BMX	1621	1558	+63	+4,0%
VTT	1074	1027	+47	+4,6%
Autres	13	11	+2	+18,2%

1.3 Cyclisme féminin

Le nombre de dames progressent de 28 licenciées, s'établissant à 783 (+3,71%). Elles représentent 9,6 % de l'effectif total.

1.4 Répartition par département

Au niveau départemental, la Seine et Marne et les Yvelines continuent leur progression, alors que les autres se stabilisent ou marquent le pas, excepté les Hauts-de-Seine en baisse constante depuis 2013 (-224 licences).



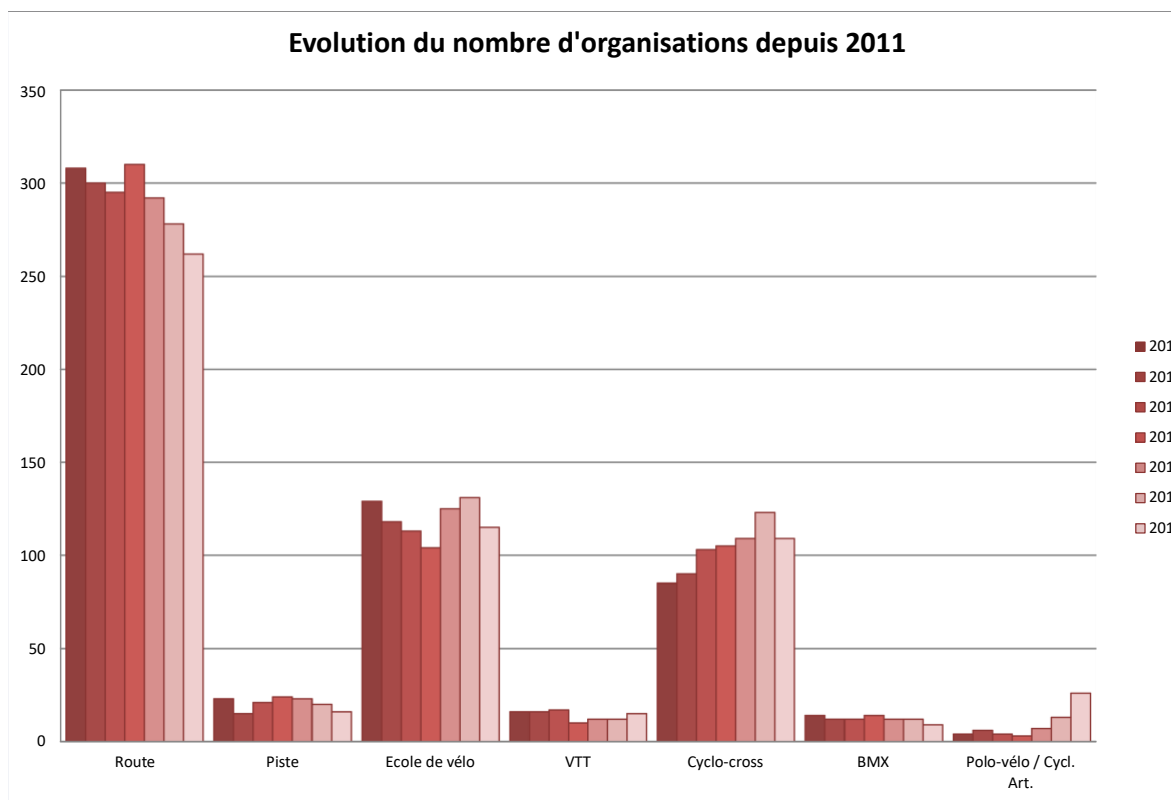
	2017	Rappel 2016	Evolution	
Paris	299	277	+22	+7,9%
Seine et Marne	1850	1782	+68	+3,8%
Yvelines	1668	1607	+61	+3,8%
Essonne	1041	1035	+6	+0,6%
Hauts-de-Seine	735	787	-52	-6,6%
Seine-Saint-Denis	885	908	-23	-2,5%
Val de Marne	510	486	+24	+4,9%
Val d'Oise	1129	1163	-34	-2,9%

2. LES ORGANISATIONS

La saison 2017 a été particulièrement difficile au niveau des organisations, avec l'annulation de plusieurs épreuves pour raisons administratives essentiellement. Les contraintes imposées aux organisateurs, depuis 2015, rendent difficiles la pratique de notre sport sur la voie publique.

Nombre d'épreuves sur piste ont également été annulées en raison d'un manque de participants, alors que le nombre de coureurs pratiquant cette discipline est en augmentation depuis l'ouverture du Vélodrome national de Saint-Quentin-en-Yvelines.

552 épreuves auront ainsi été organisées, soit une baisse de 37 par rapport à 2016.



	2017	Rappel 2016	Evolution	
Route	262	278	-16	-5,8%
Piste	16	20	-4	-20,0%
Ecole de vélo	115	131	-16	-12,2%
VTT	15	12	+3	+25,0%
Cyclo-cross	109	123	-14	-11,4%
BMX	9	12	-3	-25,0%
Polo-vélo	26	13	+13	+100,0%

Dans ce contexte, je tiens à adresser mes sincères félicitations à nos clubs qui se sont investis au service de la collectivité et je les encourage à poursuivre leurs efforts.

3. LES RESULTATS

Je laisserai à notre C.T.S., Francis COQUOZ, le soin de faire le bilan sportif de cette année, marquée une nouvelle fois par la 1^{ère} place aux Championnats de France sur piste et une 3^{ème} place au classement national des comités régionaux. Je tiens à remercier toute l'Equipe Technique Régionale autour de Francis, ainsi que les bénévoles, pour la qualité du travail effectué avec nos coureurs lors des différentes sélections, mais également au Pôle espoirs de Chatenay-Malabry. Nous pouvons être fier de cette structure qui permet à nos jeunes de progresser.

4. ACTIVITES GENERALES

Je clôturerai mon rapport moral par ces quelques mots : le Comité directeur a été ébranlé cette année, mais une nouvelle dynamique s'est créée depuis quelques semaines autour de personnes voulant

s'investir encore plus. Le travail à venir est important et chacun aura un rôle à jouer dans cette mutation. Je m'adresse tout particulièrement à celles et ceux qui nous rejoindront prochainement suite au scrutin partiel auquel vous avez participé aujourd'hui.

Le Comité directeur a d'ores et déjà mis en place une vaste refondation de la tarification régionale pour la prochaine saison, afin d'augmenter le nombre de courses sur notre territoire. Nous comptons sur chacun d'entre vous pour créer une impulsion nouvelle et permettre à tous les compétiteurs de pratiquer encore davantage ce sport.

Enfin, je remercie nos collaborateurs pour tout le travail effectué au service des clubs.

Il me reste à vous remercier de votre attention et à vous souhaiter une très bonne saison 2018 à tous.

Jean-François MAILLET
Secrétaire Général du Comité d'Ile de France de la F.F.C.

Mis aux voix, le rapport moral est adopté à l'unanimité.

Le Président donne ensuite la parole à Francis COQUOZ. Notre Conseiller Technique Sportif dresse un bilan sportif mitigé sur la saison. Pour la piste, la 1^{ère} place du Comité régional est certainement due au regroupement du Pôle France à Saint-Quentin-en-Yvelines. En cyclo-cross, les résultats obtenus sur l'hiver 2017-2018 sont très probants. Ils sont plus en demi-teinte sur la route, où l'Ile de France se présentait en favorite sur les Championnats de l'Avenir.

Francis COQUOZ, se projetant sur la prochaine saison, évoque les difficultés d'organisation dues à l'enchaînement des Championnats de France piste et route en août prochain.

Présentant le Projet Sportif Territorial Concerté, qui devra être établi pour les quatre prochaines années, il met en exergue les axes de développement qui devront nous mobiliser :

- *Manifestation ouverte au grand public sur une Ile de Loisirs régionale*
- *Développement du sport de haut niveau*
- *Développement du sport-santé*
- *Promotion des métiers du sport, formation de cadres*

Patrice ROY, en tant que Trésorier intérimaire suite à la démission de Jacques REGNIER, présente ensuite le rapport de l'exercice financier 2016/2017.

Plusieurs questions lui sont posées :

- *Céline HUTSEBAUT sur le détail des charges de personnels ainsi que le coût de location des photocopieurs*
- *Rémy TURGIS et Guillaume LIENARD sur la tenue des comptes*
- *Antoine FRAIOLI sur les immobilisations*
- *Jean-Claude BERNERON sur la sincérité des comptes et sur le rôle joué par le commissaire aux comptes*
- *Daniel GAGNE sur les différences entre les montants indiqués sur les états comptables*
- *Téodoro BARTUCCIO sur le nombre de photocopieurs*
- *Anne-Marie CLOAREC sur la responsabilité de l'ancien Trésorier pour signer des contrats engageant l'association*

Le Président, ainsi que MM. CAUCHY et MARTY, commissaires aux comptes, apportent des réponses à ces questions.

M. CAUCHY donne ensuite lecture du rapport du commissaire aux comptes, ainsi que du rapport spécial pour l'exercice 2016/2017.

Patrice ROY communique aux délégués le courrier qui a été envoyé en réponse.

Céline HUTSEBAUT demande davantage d'informations sur le contrôle URSSAF subi par le Comité régional pour les années 2014 et 2015.

Patrice ROY présente différents points qui ont entraîné un rappel de cotisations et contributions de sécurité sociale, d'assurance chômage et d'AGS d'un montant total de 12.451 euros :

- Défaut de déclaration du médecin régional
- Remboursements injustifiés de notes de frais présentés par le Président

Patrice ROY précise qu'il a adressé un chèque de 1.919 euros au Comité régional à ce titre.

Le rapport financier de l'exercice 2016/2017 est soumis à l'approbation des délégués, par vote à bulletin secret.

Votants : 53

Contre : 47

Nul : 3

Pour : 3

Le rapport financier est rejeté à la majorité.

De ce fait, la présentation du budget prévisionnel de l'exercice 2017/2018 devient caduque.

Passant au point suivant, Patrice ROY propose les noms des quatre représentants du Comité régional à la prochaine Assemblée générale de la FFC :

Alain BRISEUX, Romain LAMIRAND, Jean-François MAILLET, Marc SOENEN

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Patrice ROY annonce les résultats du scrutin partiel :

Collège général (2 sièges à pourvoir)	LIENARD Guillaume	110 voix	élu
	DAVENEAU Guillaume	67 voix	élu
	BOUNIOL Lucien	60 voix	non élu
Collège dames (2 sièges à pourvoir)	MOUSSARD Aurélie	139 voix	élue
	CLOAREC Anne-Marie	134 voix	élue

Le Président procède ensuite aux traditionnelles remises de médailles aux dirigeants dévoués.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, le Président lève la séance à 18h15.

Jean-François MAILLET, Secrétaire de séance

ANNEXES

CAUCHY - CHAUMONT & ASSOCIES

S.C.P. de Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

COMITE ILE DE FRANCE DE LA FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME

Association loi du 1er juillet 1901
1, rue Laurent Fignon
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017

**COMITE ILE DE FRANCE DE LA
FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME**

Association loi du 1er juillet 1901
1, rue Laurent Fignon
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association COMITE ILE DE FRANCE DE LA FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

La note « engagements hors bilan » de l'annexe fait notamment référence aux engagements de l'association relatifs à des contrats de location à échéance court terme sur des photocopieurs et du matériel informatique, pouvant avoir une incidence significative susceptible de mettre en cause la continuité d'exploitation. Par ailleurs, les comptes ne donnent pas d'information pertinente sur cette incertitude significative.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre les points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve » et dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux Sociétaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Le rapport de gestion du Trésorier et du Comité Directeur et dans les autres documents adressés aux Sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels ne nous ayant pas été communiqué, comme le prévoit l'article R.232-1 du Code de commerce, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ces documents en vue de nous assurer de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président et le Comité Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 24 Novembre 2017

Le Commissaire aux comptes
SCP CAUCHY-CHAUMONT & ASSOCIES
Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Jean-Fabrice CAUCHY
Associé

Bilan Actif

COMITE ILE DE FRANCE DE LA F. F. C.

Période du 01/10/16 au 30/09/17
Edition du 21/11/17

	BRUT	Amortissements	Net (N)	Net (N-1)
			30/09/2017	30/09/2016
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concession, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	25 724	25 724		
Fonds commercial (1)				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	40 787	32 213	8 573	5 366
Autres	63 292	27 559	35 732	34 361
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours	80 000		80 000	60 000
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL I ACTIF IMMORISÉ	209 803	85 497	124 306	99 726
STOCKS ET EN-COURS	122 280		122 280	123 749
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES				
CRÉANCES (3)				
Créances usagers et comptes rattachés				12 162
Autres créances	138 627		138 627	118 273
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	41 992		41 992	78 380
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	25 492		25 492	32 054
TOTAL II ACTIF CIRCULANT	328 391		328 391	364 506
Frais d'émission d'emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	538 193	85 497	452 697	464 326
(1) Dont droit au bail		(2) Dont à moins d'un an	(3) Dont à moins d'un an	164 119
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs nets à réaliser :				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

Bilan Passif

COMITE ILE DE FRANCE DE LA F. F. C.

Période du 01/10/16 au 30/09/17
Edition du 21/11/17

	Net (N) 30/09/2017	Net (N-1) 30/09/2016
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatif sans droit de reprise	95 164	63 462
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau sur gestion propre		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	(48 718)	31 703
Autres fonds associatifs		
Fonds associatif avec droit de reprise		
- Apports		
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
- Subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL I FONDS ASSOCIATIFS	46 446	95 164
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL II PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
TOTAL III FONDS DEDIES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	113 743	86 066
Dettes fiscales et sociales	48 941	54 193
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	212 260	194 348
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)	31 306	34 555
TOTAL IV DETTES	406 250	369 162
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	452 697	464 326
(1) A plus d'un an	A moins d'un an	406 250
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
ENGAGEMENTS DONNES		

Compte de Résultat en liste

COMITE ILE DE FRANCE DE LA F. F. C.

Période du 01/10/16 au 30/09/17
Edition du 21/11/17

	30/09/2017	30/09/2016
PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :		
- Ventes de marchandises	650	1 820
- Production vendue [biens et services]	1 025 421	1 015 996
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	1 026 071	1 017 816
Dont à l'exportation :		
- Production stockée		
- Production immobilisée		
- Produits nets partiels sur opérations à long terme		
- Subventions d'exploitation	144 298	206 785
- Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
- Cotisations		
- Autres produits	37 532	65 424
TOTAL I PRODUITS D'EXPLOITATION	1 207 899	1 290 024
CHARGES D'EXPLOITATION (2) :		
- Achat de marchandises		
Variation de stocks	1 484	(712)
- Achats de matières premières et autres approvisionnements	163 187	157 267
Variation de stocks	1 907	271
- Autres achats et charges externes	658 472	570 877
- Impôts, taxes et versements assimilés	7 466	4 839
- Salaires et traitements	194 032	167 500
- Charges sociales	78 537	61 949
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	7 936	41 504
- Sur immobilisations : dotations aux provisions		
- Sur actif circulant : dotations aux provisions		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
- Subventions accordées par l'association		
- Autres charges	230 827	238 993
TOTAL II CHARGES D'EXPLOITATION	1 341 827	1 242 600
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(133 928)	47 424
PRODUITS FINANCIERS :		
- De participation (3)		
- D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
- Autres intérêts et produits assimilés (3)	101	25
- Reprises sur provisions et transferts de charges		
- Différences positives de change		
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III PRODUITS FINANCIERS	101	25
CHARGES FINANCIÈRES :		
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Intérêts et charges assimilées (4)	3 521	3 902
- Différences négatives de change		
- Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV CHARGES FINANCIÈRES	3 521	3 902
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	(3 420)	(3 877)

Compte de Résultat en liste - suite

COMITE ILE DE FRANCE DE LA F. F. C.

Période du 01/10/16 au 30/09/17
Edition du 21/11/17

	30/09/2017	30/09/2016
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	(137 343)	43 858
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
- Sur opérations de gestion	89 603	4 963
- Sur opérations en capital		214 475
- Reprises provisions et transferts de charges		
TOTAL V PRODUITS EXCEPTIONNELS	89 603	219 438
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
- Sur opérations de gestion		
- Sur opérations en capital	972	231 394
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL VI CHARGES EXCEPTIONNELLES	972	231 394
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	88 630	(11 956)
Impôts sur les bénéfices (VII)		
- Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (VIII)		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées (IX)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VIII)	1 297 603	1 600 633
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + IX)	1 346 321	1 977 785
EXCÉDENT OU DÉFICIT	(48 718)	31 792
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
- Bénévolat		
- Prestations en nature		
- Dons en nature		
TOTAL		
CHARGES		
- Secours en nature		
- Mise à disposition gratuite de biens et services		
- Personnel bénévole		
TOTAL		

ANNEXE

Règles générales

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2016 au 30/09/2017

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2017 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en date de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements :

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Logiciels : 1 à 2 ans
- Sites Internet : 3 à 5 ans
- Installations générales : 3 ans
- Matériels techniques : 2 à 5 ans
- Matériel de transport : 2 à 4 ans
- Matériel de bureau : 4 à 5 ans
- Matériel informatiques : 2 à 5 ans
- Mobiliers : 10 ans

La durée des amortissements retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les immobilisations en cours concernent l'acquisition des bureaux sise au Vélodrome National, dont la finalisation de l'acte définitif aura lieu en l'an 2041. La valeur d'acquisition a été fixée à 540 000 € payable en 27 annuités de 20 000 €. Au 30 septembre 2016, les acomptes versés en immobilisations en cours sont de 80 000 €.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Subventions

Le poste subvention inclut des produits exceptionnels de partenariats pour un montant de 17000 € et des aides pour contrats aidés de 1824.44€.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association. Il est notamment pris en compte des rachats de contrats de matériel (photocopieurs) pour un montant de 89 023 €. Ce produit exceptionnel n'a pas donné lieu à remboursement des anciens contrats.

Engagements Hors Bilan

Dettes sur acquisitions d'immobilisations :

Bureau Vélodrome National :	460 000 €	
Dont a moins de 1 an		20 000 €
De 1 à 5 ans		80 000 €
Plus de 5 ans		360 000 €

Engagements de retraite : 45 844 €

Engagements sur les contrats de location de photocopieurs et matériels informatique :

	11 Photocopieurs	6 scanners	Total
Engagements locatifs a 1 an	93 837 €	30 616 €	124 453 €
Engagements locatifs de 1 à 5 ans	262 902 €	94 347 €	357 250 €
Total Engagements locatifs matériel			481 703 €

État des Créances et Dettes

COMITE ILE DE FRANCE DE LA F. F. C.

Période du 01/10/16 au 30/09/17
Édition du 21/11/17

ETAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus de 1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres créances immobilisées			
TOTAL de l'actif immobilisé :			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Usagers			
Personnel et charges sociales à récupérer			
État et autres collectivités publiques	92 700	92 700	
Confédération, Fédération, Asso. & organismes apparentés	45 927	45 927	
Débiteurs divers			
TOTAL de l'actif circulant :	138 627	138 627	
TOTAL GÉNÉRAL	138 627	138 627	
(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice			
(2) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
TOTAL :				
Fournisseurs et comptes rattachés	113 743	113 743		
Usagers avances reçues				
Dettes relatives au personnel	48 866	48 866		
État et autres collectivités publiques	75	75		
Conf., Fédération, Asso. & organ. appar				
Autres dettes	212 260	212 260		
TOTAL :	374 944	374 944		
TOTAL GÉNÉRAL	374 944	374 944		

Immobilisations

COMITE ILE DE FRANCE DE LA F. F. C.

Période du 01/10/16 au 30/09/17
Edition du 21/11/17

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	27 213		
TOTAL immobilisations incorporelles :	27 213		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	40 291		8 424
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport	43 089		4 090
Matériel de bureau, informatique et mobilier	58 396		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	60 000		20 000
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	201 778		32 514
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL immobilisations financières :			
TOTAL GÉNÉRAL	228 992		32 514

RUBRIQUES	Distributions par virement	Distributions per cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Amortissements opérés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles		1 489	25 724	
TOTAL immobilisations incorporelles :		1 489	25 724	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Inst. techn., matériel et out. industriels		7 928	40 787	
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport		35 042	12 137	
Mat. de bureau, informatique et mobil.			51 155	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			80 000	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		42 970	184 079	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières				
TOTAL immobilisations financières :				
TOTAL GÉNÉRAL		44 459	209 803	

Amortissements

COMITE ILE DE FRANCE DE LA F. F. C.

Période du 01/10/16 au 30/09/17

Edition du 21/11/17

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	27 213		1 489	25 724
TOTAL immobilisations incorporelles :	27 213		1 489	25 724
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel	34 925	5 217	7 928	32 213
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport	42 005	950	35 042	7 913
Mat. de bureau, informatique et mobil.	25 120			19 646
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	102 050	6 166	42 970	59 773
TOTAL GÉNÉRAL	129 264	6 166	44 459	85 497

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements accréditaires
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL			

ACQUISITIONS DES IMMOBILISATIONS

Comptes	Nature des immobilisations	Montant	Taux d'amortissement	Durée d'amortissement
21550100	2 BARNUMS	2 376	50,00	2 ANS
21550100	PANNEAUX PUBLICITAIRES ROLL UP	696	50,00	2 ANS
21550100	GALERIES PORTE VELO	5 160	20,00	5 ANS
21550100	TALKIE WALKIE	192	100,00	1 AN
21820000	FIAT CROMA	297	100,00	1 AN
21820000	STICKERS POUR VEHICULES	900	20,00	5 ANS
21820000	ADHESIFS POUR VEHICULES	2 893	20,00	5 ANS

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
	A	B	C	D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise	63 462	31 702		95 164
Ecart de réévaluation				
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Réserves				
Report à nouveau				
Résultat comptable de l'exercice	(50 301)			(50 301)
Subventions d'investissements non renouvelables par l'organisme				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL	13 161	31 702		44 863

CAUCHY - CHAUMONT & ASSOCIES

S.C.P. de Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

COMITE ILE DE FRANCE DE LA FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME

Association loi du 1er juillet 1901
1, rue Laurent Fignon
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 30 Septembre 2017

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Paris, le 24 Novembre 2017

Le Commissaire aux comptes
SCP CAUCHY-CHAUMONT & ASSOCIES
Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Jean-Fabrice CAUCHY
Associé